



SAONE ET LOIRE  
Mairie  
71330 ST GERMAIN DU BOIS  
Tél : 03.85.72.01.47  
mairie@saintgermaindubois.fr

Extrait de registre des délibérations

Délibérations  
du CONSEIL MUNICIPAL  
Commune de St GERMAIN DU BOIS

L'an deux mille vingt quatre et le treize du mois de mars le Conseil Municipal de la Commune de Saint Germain du Bois, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Nadine ROBELIN - Maire

**Etaient présents ou représentés :**

Mme ROBELIN Nadine, M. VIEUX Jean-Claude, Mme MARIZY Françoise, M. CALVEZ Patrice, Mme SERVAN Aurélie, M. CAVARD Jean-Paul, Mme ESTELA Christiane, M. BOSCH Christian, M. PILETTE Francis, Mme MARTIN Catherine, Mme BONIN Annick (pouvoir donné à Mme ESTELA Christiane), M. PAGET Pascal, (pouvoir donné à M. VIEUX Jean-Claude) Mme GAY Sylvie, Mme LAURAIN Pascale (pouvoir donné à M. CAVARD Jean-Paul)

**Etai(ent) absent(s) :** M. BOURGUIGNON Rémi,

**Etai(ent) excusé(s) :** Mme GROS Blandine, M. MOISSON Gaëtan, Mme HUSSON Catherine, M. CHAUX Florent

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. PILETTE Francis

**REUNION  
du 13 mars 2024**

Date de la Convocation : 07/03/2024

Date de l'affichage : 15/03/2024

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice :	19
Présents ou représentés :	14
Suffrages exprimés :	14
Pour :	14
Contre :	0
Abstention :	0
Absents :	5

<b>Délibération N°</b>	<b>2024</b>	<b>03-01</b>
	<b>7-5</b>	
<b>Objet : : Commémoration du 80ème anniversaire de la Libération</b>		

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la volonté de célébrer le 80ème anniversaire de la Libération. Les objectifs sont les suivants :

conforter ou réactiver le souvenir des tragédies personnelles et collectives vécues en Saône-et-Loire pendant la Seconde Guerre mondiale

rendre hommage aux organisations et aux personnes qui, par leurs actions, ont permis de mettre un terme à l'occupation du pays et rétablir l'état de droit

contribuer à œuvrer à la compréhension de l'histoire

transmettre les valeurs républicaines et humanistes aux jeunes générations

Une commission composée d'élus et de bénévoles associatifs ou non s'est créée afin d'organiser des festivités exceptionnelles sur le territoire communal tout au long de l'année 2024. Un programme est en cours de finalisation.

Madame le Maire présente aux membres du conseil municipal le budget prévisionnel consacré à ces événements et le plan de financement prévisionnel. Des subventions peuvent être octroyées par différentes institutions et organismes. Plus particulièrement, à l'occasion du 80ème anniversaire de la Libération, Le département de Saône et Loire a décidé de soutenir les projets qui permettront de perpétuer la mémoire des lieux et des hommes liés à cet événement.

Madame le Maire sollicite l'autorisation du conseil municipal pour déposer un dossier de demande de subvention auprès de tout organisme et institution pouvant soutenir le projet et plus particulièrement auprès du Conseil Départemental de Saône et Loire.

Le conseil municipal ouï l'exposé du Maire.

Après en avoir délibéré :

- APPROUVE le programme des festivités de célébration du 80 -ème anniversaire de la Libération
- APPROUVE le budget prévisionnel consacré aux événements estimé à un montant total de 5 892,60€ HT
- APPROUVE le plan de financement proposé
- AUTORISE Madame le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de Saône et Loire et tout autre organisme ou institution pouvant soutenir ce projet
- AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ces célébrations

Le Maire,  
Mme Nadine ROBELIN.



Le secrétaire de séance,  
M. PILETTE Francis,

REÇU EN PREFECTURE

Le 14/03/2024

Application agréée E-legalite.com